

Grant Thornton
Parc Edonia - Bâtiment G
Rue de la Terre Victoria
CS26822
35760 SAINT GREGOIRE CEDEX
A l'attention de Madame Kristell Dicharry

Le 15 juillet 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de l'établissement afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après "le Compte Financier"). Ce Compte Financier fait apparaître à cette date des fonds propres de – 11 157 205 euros y compris une perte de – 11 605 760 euros.

Nous précisons que la Direction générale et le comptable de l'établissement hospitalier, rédigent et signent cette lettre dans le respect de la séparation des fonctions « ordonnateur / comptable » prévue par le Décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Par conséquent, ils s'expliquent l'un et l'autre sur les informations et affirmations concernant leurs compétences respectives conformément au décret précité.

En tant que responsables de l'établissement des Comptes Financiers et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission :

1 .

Le Compte Financier arrêté par le directeur général a été établi de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de l'établissement conformément aux règles et principes comptables français et de l'instruction budgétaire et comptable publique M21.

2 .

Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre. Nous vous avons communiqué tout changement significatif effectué dans nos process, contrôles, politiques et procédures sur notre système de contrôle interne.

3 .

Nous avons pris connaissance de l'état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l'audit limité et non corrigées. Nous considérons que ces anomalies, seules ou cumulées, ne sont pas significatives au regard du Compte Financier pris dans son ensemble.

4 .

Nous n'avons pas connaissance de faiblesses significatives du contrôle interne ou de déficiences majeures.

5 .

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté du Compte Financier et/ou du rapport financier Tome 1, qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport financier Tome 1.

Les événements importants survenus, le cas échéant, depuis la date d'arrêté du Compte Financier et/ou du rapport financier Tome 1 feront l'objet d'une communication au conseil de surveillance qui approuvera les comptes.

6 .

Nous avons mis à votre disposition :

- tous les documents comptables, les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur le Compte Financier, les procès-verbaux du conseil de surveillance et des réunions des organes sociaux tenues au cours de l'exercice et jusqu'à la date de cette lettre, ainsi que
- les rapports, avis ou positions émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur le Compte Financier.

7 .

Nous vous avons fait part de nos décisions de gestion et de nos jugements susceptibles d'avoir une incidence significative dans l'établissement du Compte Financier.

8 .

Nous n'avons ni projet, ni intention de restructuration, de réorganisation ou de cession, autre que ceux déjà pris en compte dans le Compte Financier, de nature à affecter sensiblement la valeur comptable, le classement et la présentation des éléments de bilan, du compte de résultat ou nécessitant une information dans le Compte Financier et/ou dans le rapport financier Tome 1.

9 .

Nous vous avons fourni toutes les informations supplémentaires que vous nous avez demandées et laissé libre accès aux personnes au sein de l'établissement que vous avez souhaité rencontrer pour les besoins de l'audit.

10 .

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun élément susceptible de remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation. Nous vous avons communiqué nos plans d'actions définis pour l'avenir visant à permettre la poursuite de nos activités pendant au moins les douze prochains mois. Ces plans d'actions reflètent les intentions de la Direction. En synthèse, s'agissant de la continuité d'exploitation, l'équilibre en trésorerie est subordonné au non-paiement des charges sociales et aux versements des aides exceptionnelles par l'ARS, notamment durant la majeure partie de la période nécessaires à la mise en œuvre du redressement. Un dialogue rapproché se poursuit avec l'ARS Normandie afin de coconstruire la trajectoire de l'établissement et son redressement.

11 .

Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que le Compte Financier puisse comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n'avons pas connaissance :

- a. de fraudes suspectées ou avérées, impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne, ou d'autres personnes dès lors que la fraude est susceptible d'entraîner des anomalies significatives dans le Compte Financier ;
- b. les allégations de fraude susceptibles d'avoir un impact sur le Compte Financier, provenant des employés, d'anciens employés, des analystes, des régulateurs ou d'autres personnes.

12 .

Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires. Des procédures ont été conçues et mises en œuvre dans l'établissement, visant à garantir le respect de ces textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas connaissance de cas de non-respect susceptible de conduire à des anomalies significatives dans le Compte Financier.

13 .

Toutes les opérations de l'exercice et toutes les conséquences financières de tout accord/contrat autre forme d'engagement donné ou reçu ont été enregistrées et correctement traduites dans le Compte Financier, y compris le cas échéant dans l'état des éléments hors bilan. Notamment, les transactions suivantes ont été correctement enregistrées et ont fait l'objet d'une information pertinente dans les comptes annuels :

- Accords conclus avec des établissements financiers et susceptibles de restreindre les disponibilités de l'établissement ou ses lignes de crédit ;
- Engagements de rachat d'actifs précédemment cités ;
- Subventions accordées ;
- Tout autre accord sortant du cadre des opérations normales de l'établissement.

14 .

Les principaux jugements relatifs aux traitements comptables retenus pour l'établissement du Compte Financier ont fait l'objet d'une information appropriée dans le Compte Financier.

15 .

Les scénarios présentés et les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables nous paraissent raisonnables, tiennent compte de toutes les informations dont nous disposons et reflètent nos intentions ainsi que la capacité de l'établissement, à la date d'arrêté du Compte Financier par le directeur général, à mener à bien les actions envisagées. Nous n'avons pas connaissance d'éléments qui seraient de nature à remettre en cause les scénarios présentés et les hypothèses retenues.

16 .

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses-clés retenues pour l'établissement des principales estimations comptables et la sensibilité du Compte Financier à la variation des hypothèses-clés ont fait l'objet d'une information appropriée dans les notes au Compte Financier à la date d'arrêté du Compte Financier par le directeur général.

17 .

S'agissant des enjeux climatiques, nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance et compte tenu des engagements pris par l'établissement, que :

- a) nous les avons pris en considération, dans les estimations comptables clés présentées dans le Compte Financier,

b) le cas échéant, les notes annexes présentent les principaux jugements effectués et les sources majeures d'incertitude, et toutes les informations nécessaires à la compréhension des liens avec les informations présentées dans les autres supports de communication ; et
c) les hypothèses utilisées pour la préparation du Compte Financier sont cohérentes avec les engagements annoncés ainsi que les informations présentées dans les autres supports de communication (informations en matière de durabilité et informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ou DPEF, rapport financier Tome 1, etc.).

18 .

S'agissant du contexte économique et géopolitique national et international complexe (incluant la hausse des tarifs douaniers, les difficultés d'approvisionnement de la chaîne logistique, la volatilité des prix de l'énergie et des matières premières, des taux d'intérêt, des taux de change et de l'inflation), nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance que :

- i. nous l'avons pris en considération dans les estimations comptables clés présentées dans le Compte Financier,
- ii. le cas échéant, les notes annexes présentent les principaux jugements effectués et les sources majeures d'incertitude, et
- iii. les hypothèses utilisées pour la préparation du Compte Financier sont cohérentes avec les informations présentées dans les autres communications (communiqués de presse, rapport financier Tome 1, etc.).

19 .

L'établissement est effectivement propriétaire ou bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs qui figurent au bilan. Tous les actifs, et en particulier tous les comptes de caisses et banques, sont inclus dans le Compte Financier. Les hypothèques, nantissements, gages ou toute autre sûreté sur des actifs de l'établissement sont explicitement indiqués dans le Compte Financier.

20 .

Tous les amortissements et toutes les dépréciations nécessaires ont été constituées pour ramener les éléments d'actif à leur valeur actuelle :

- Notamment les durées et modes d'amortissement reflètent au mieux la consommation des avantages économiques futurs associés.
- L'évaluation des dépréciations d'immobilisations se fonde sur des informations prévisionnelles : ces informations, établies sous notre responsabilité, reflètent la situation future estimée la plus probable, en tenant compte d'éventuels indices de perte de valeur. Les décisions prises ou les actions envisagées ne contredisent pas les hypothèses retenues.

21 .

Tous les passifs et passifs éventuels dont nous avons connaissance sont inclus dans le Compte Financier. Nous confirmons avoir pris en compte les risques climatiques, au mieux de notre connaissance, ainsi que les éventuels engagements pris dans l'évaluation des provisions.

22 .

Nous avons soigneusement examiné, en liaison avec nos conseils juridiques et/ou nos avocats, les divers éléments de nos engagements, passifs éventuels relatifs notamment aux aspects environnementaux et sociaux, procès en cours... ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse et nous considérons que les provisions et indications complémentaires figurant à ce titre dans le Compte Financier reflètent les jugements exercés ainsi que la situation future estimée la plus probable en cohérence avec les décisions prises ou les actions envisagées.

23 .

L'information que nous vous avons fournie sur l'identité des parties liées ainsi que sur les relations et transactions avec celles-ci est exhaustive et l'information donnée dans l'annexe est conforme aux règles et principes comptables français. Les transactions avec les parties liées non mentionnées dans l'annexe ne présentent pas une importance significative ou ont été conclues aux conditions normales du marché.

24 .

Nous vous avons signalé tous les incidents de cyber sécurité susceptibles d'avoir un impact significatif sur le Compte Financier.

Depuis le début de l'exercice jusqu'à la date de la présente lettre, nous vous avons communiqué, au mieux de notre connaissance, (1) tout accès non autorisé à nos systèmes d'information qui a eu lieu ou a probablement eu lieu, ainsi que les rapports qui nous ont été transmis par des tiers (y compris des organismes de régulation et de contrôle ou des consultants en sécurité), dans la mesure où de tels accès non autorisés à nos systèmes d'information sont susceptibles d'avoir, individuellement ou collectivement, une incidence significative sur le Compte Financier, et (2) toute attaque de rançongiciel (ransomware) pour laquelle nous avons payé, ou envisageons de payer, une rançon, quel qu'en soit le montant.

25 .

Le rapport financier Tome 1 contient toutes les informations requises par le code de la santé publique, notamment celles prévues par l'article R 6145-44.

Monsieur François-Xavier Louveau
Comptable des Finances publiques

Monsieur Frédéric Marie
Directeur Général



Annexe à la lettre d'affirmation relative aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

A - État des anomalies relevées et non corrigées ayant un impact sur le résultat de l'exercice clos le 31/12/2025

Description des anomalies	Impact sur le résultat de l'exercice en K€
Absence de provision pour pénalités – Taxes sur les salaires	- 341
Effet sur le compte de résultat	- 341

B - Liste des autres anomalies relevées et non corrigées portant sur la présentation des comptes annuels ou sur l'annexe

Néant